



CCCPS / 2023 / DE095  
5.2 Fonctionnement des assemblées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 25 mai 2023, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Denis BENOIT ; René-Pierre HALTER à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Catherine MERIEAU à Rodène BODIN-CASALIS ; Franck MONGE à Jean Louis BAUDOUIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Nicolas SIZARET ; Patricia PUC à Muriel LORENZETTI ; Arnaud VANNIER à Jean Philippe ROCHE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE ; Thierry GUILLOUD et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

**Création de deux nouvelles commissions thématiques**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

En application de l'article L2121-22 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, au cours de chaque séance du conseil communautaire, peuvent être formées "des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres".

Par délibération n°2020/DE059 du 3 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer 8 commissions thématiques intercommunales.

Il est proposé de créer deux nouvelles commissions thématiques supplémentaires dans le domaine de "l'économie circulaire" et dans celui de "l'agriculture - alimentation".

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de créer deux nouvelles commissions thématiques dans le domaine de :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- "l'économie circulaire",
- "l'agriculture-alimentation".

### III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1 ;

VU la délibération n°2020/DE059 du 3 septembre 2020 portant création de 8 commissions thématiques ;

VU le règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 12 novembre 2020 prévoyant la possibilité pour le Conseil Communautaire de créer des commissions thématiques et réglant leur mode de fonctionnement ;

### IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de créer 2 commissions intercommunales supplémentaires dans les thématiques suivantes :
  - Commission Economie Circulaire,
  - Commission Agriculture - Alimentation,
- 2) dit que ces commissions seront composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux selon la règle établie,
- 3) précise que le Président est membre de droit de ces commissions.

### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 28 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 7 voix, Danielle BORDERES, Anne Marie CHIROUZE, Stéphanie KARCHER, Hervé MARITON, Jean Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE et Jean Pierre POINT.

### VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Gilles MAGNON  
Secrétaire de séance

Affichée le - 6 JUIN 2023

Le 25/05/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT  
Président

